



Courrier d'information - Laboratoire 2A2B

Enregistrement
ADMC-ENR-001

Version 1 du 25/11/2015

Porto-Vecchio le 11.04.2016

Rappel : délais pré-analytiques, prélèvements ECBU, Conditions transport

Délais pré-analytiques à respecter pour les analyses suivantes.

LDH < à 2h

PSA libre < à 3h

POTASSIUM, PROTEINE C et S et HEPARINE, AXA < à 4h.

Si les délais ne sont pas respectés, les analyses seront refusées.

Les prélèvements d'urines (ECBU)

Nous vous rappelons qu'il est impératif de noter sur la fiche « Traçabilité : Recueil des prélèvements externes » le nombre de sachets que vous déposez.

Si bilans sanguins et analyses d'urines : Faire 2 sachets différents. Dans ce cas noter 2 sachets sur la fiche de dépôt.

Nous vous invitons vivement à percuter les tubes fournis dans le kit.

Pot à urines avec canule de transfert intégrée. **UNIQUEMENT** pour ECBU



1. tube BD Vacutainer® (vert)

Tube à prélèvement d'urines, sous vide, stérile, avec acide borique, Formate de sodium, borate de sodium.



Le mélange d'additifs permet une conservation de l'urine jusqu'à 48h à température ambiante (stoppe la multiplication bactérienne)

2. Tube BD Vacutainer® UAP pour la cytologie (rouge et jaune)

Tube à prélèvement d'urines, sous vide, stériles, avec chlorhexidine, ethyl paraben et propionate de sodium.

Le mélange d'additifs permet une conservation de l'urine jusqu'à 72h à température ambiante et inhibe ou rend non viables les bactéries potentiellement présentes tout en maintenant leur intégrité cellulaire.



Homogénéiser vigoureusement les échantillons

Conservation : 2 heures à température ambiante ou 12 heures au réfrigérateur

Une fois percutés les tubes se conservent 48 heures.

À compter de Novembre 2016, le laboratoire se réserve le droit de refuser les prélèvements non conformes en raison de l'altération des éléments et de la pullulation microbienne.

Les fiches de renseignements cliniques

Chaque prélèvement,

- d'urine (ECBU)
- de selles
- d'expectoration
- de prélèvement de peau

doit obligatoirement être accompagné de la fiche de renseignements cliniques permettant :

- De tracer les informations cliniques nécessaires à une bonne interprétation des résultats.
- De connaître l'heure de prélèvements.

Elle est fondamentale pour assurer une qualité des soins et une meilleure prise en charge de nos patients.

Les fiches sont mises à disposition dans chaque boîte de prélèvement ou sur demande auprès de nos laboratoires.

Le transport externe des échantillons (infirmiers libéraux)

Les bilans doivent être apportés au laboratoire en respectant la règle du « Triple emballage » afin de garantir l'intégrité du prélèvement et la sécurité des personnes manipulant les échantillons biologiques.

Emballage primaire : Tube étanche, incassable.

Emballage secondaire : Boîte étanche. (Les sachets plastiques séparent simplement les bilans des différents patients).

Emballage tertiaire : Sac isotherme.

Afin d'assurer la bonne conservation des échantillons vous devez respecter les préconisations suivantes :

- ✓ Ne pas déposer les boîtes à proximité de source de chaleur ou de climatisation dans les véhicules
- ✓ Utiliser des petites glacières de transport
- ✓ Déposer rapidement les échantillons au laboratoire
- ✓ **Ne pas conserver de boîtes dans les véhicules.**

Rappel du Code de la Santé Publique - Article R6211-22

L'échantillon biologique prélevé est transmis au laboratoire accompagné de la prescription des actes et d'une fiche dont la présentation est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé. L'échantillon biologique est également accompagné, si le prescripteur ou le biologiste l'estime utile, d'une fiche de suivi médical comportant les renseignements relatifs au patient et utiles à la réalisation et l'interprétation de l'analyse. Ces fiches peuvent être transmises par voie électronique.